

PRIVALTO TOTAL RENDEMENT MARS 2017

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

■ **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 6 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(1) Notations de crédit au 14 novembre 2016:

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment

Communication à caractère publicitaire

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 6 DÉCEMBRE 2016 AU 15 MARS 2017**

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Privalto Total Rendement Mars 2017, titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition à l'évolution de l'action Total S.A. (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- En cours de vie, un possible remboursement automatique du capital chaque semestre à partir du semestre 2, à l'une des dates de constatation, avec versement d'un gain potentiel de 4 % par semestre écoulé, selon l'évolution du cours de l'action (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,62 %) ;
- A l'échéance :
 - Dès lors que l'action clôture à son niveau initial ou en hausse par rapport à son niveau initial, le **remboursement du capital majoré d'un gain de 48 % (soit 12 coupons de 4 %) ;**
 - Dès lors que l'action clôture en baisse mais que la baisse n'excède 50 % par rapport à son cours initial, le **remboursement du capital majoré d'un gain de 18 % (soit 1,5 % par semestre) ;**
 - Une **perte en capital partielle ou totale**, si l'action clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de la baisse de l'action.

Privalto Total Rendement Mars 2017 ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 à 6 ans à la seule action Total S.A. et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance du 29 mars 2023). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements sont soumis au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 4 % par semestre écoulé (soit 8 % par an) :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation l'action clôture au dessus de son cours initial, à partir du semestre 2.
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque semestre, à partir du semestre 2.
- **Versement conditionnel d'un gain à l'échéance même en cas de baisse de l'action :** un gain potentiel de 18 % (soit 1,5 % par semestre) est versé à l'échéance si l'action n'a pas subi une baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial, à la date de constatation finale.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
 - **Au terme des 6 ans :** en cas de baisse du cours de l'action de plus de 50 % par rapport à son cours initial.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 4 % par semestre écoulé, même en cas de hausse du cours de l'action supérieure à ce montant (taux de rendement annuel net maximum de 6,62 %).
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 an à 6 ans.
- **Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis** et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) **ou une éventuelle faillite ou défaut de paiement de ces derniers** (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Remboursement à l'échéance très sensible à une faible variation du cours de l'action** autour du seuil des 50 % de baisse par rapport à son cours initial.

A la date de constatation initiale, on observe le cours de clôture de l'action et on le retient comme cours initial.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (SEMESTRES 2 à 11)

A partir du semestre 2, on observe, à chacune des 10 dates de constatation semestrielle, le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'action clôture à **son cours initial ou en hausse par rapport à son cours initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'intégralité du capital	+	Un gain de 4 % par semestre écoulé
--------------------------	---	------------------------------------

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,73 % et 6,62 % selon le semestre de remboursement.

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'action clôture **en baisse par rapport à son cours initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 12)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à cette date, l'action clôture **à son cours initial ou en hausse par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital	+	Un gain de $12 \times 4 \% = 48 \%$
--------------------------	---	-------------------------------------

Soit un taux de rendement annuel net de 5,64 %.

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse par rapport à son cours initial mais que la baisse n'excède pas 50 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital	+	Un gain de 18 % soit 1,5 % par semestre
--------------------------	---	---

Soit un taux de rendement annuel net de 1,75 %.

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

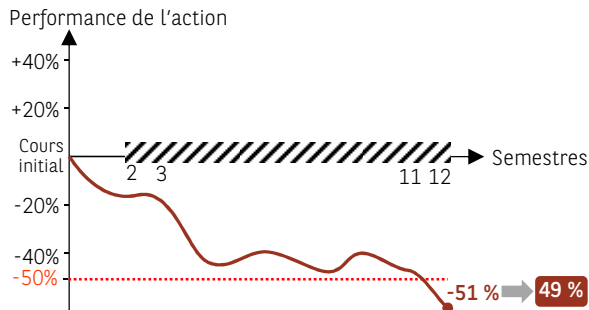
Le capital diminué de la baisse de l'action

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

ILLUSTRATIONS

- Performance de l'action Total S.A. (dividendes non réinvestis) par rapport à son cours initial
- — — Seuil de perte en capital à l'échéance
- Montant remboursé
- ▨ Période de constatation semestrielle

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DU COURS DE L'ACTION TOTAL S.A., EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

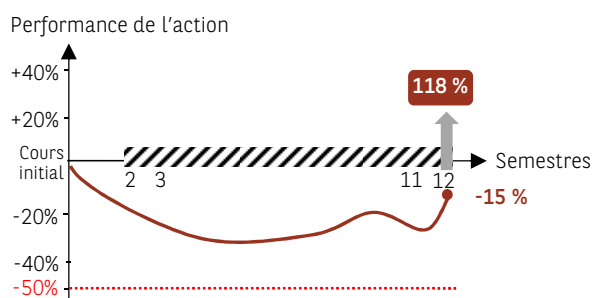


- Semestres 2 à 11 : l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le produit continue jusqu'à l'échéance.
- Semestre 12 : l'action clôture en baisse de 51 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital

Montant remboursé : intégralité du capital - 51 % = 49 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de -12,03 % (inférieur à celui de l'action égal à -11,14 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'action clôturerait en baisse par rapport à son cours initial à toutes les dates de constatation semestrielle et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

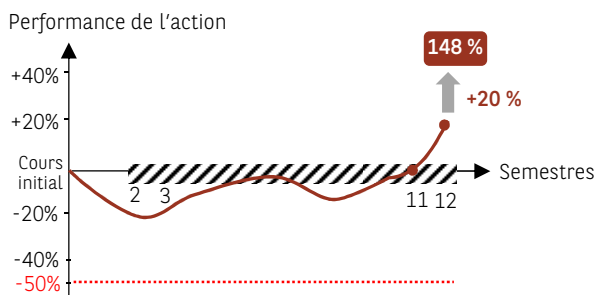
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DU COURS DE L'ACTION TOTAL S.A., AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



- Semestres 2 à 11 : l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le produit continue jusqu'à l'échéance.
- Semestre 12 : l'action clôture en baisse de 15 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est intégralement remboursé avec versement d'un gain de 18 % soit 1,5 % par semestre.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de 18 % = 118 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de 1,75 % (supérieur à celui de l'action égal à -2,65 %).

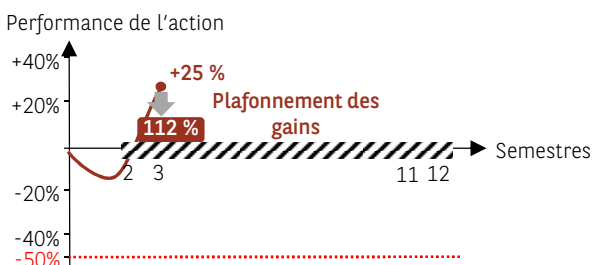
SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DU COURS DE L'ACTION TOTAL S.A. À L'ÉCHÉANCE



- Semestres 2 à 11 : l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le produit continue jusqu'à l'échéance.
- Semestre 12 : l'action clôture en hausse de 20 % par rapport à son cours initial. Le produit est intégralement remboursé avec versement d'un gain de 4 % par semestre écoulé.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de (12 × 4 %) = 148 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de 5,64 % (supérieur à celui de l'action égal à 3,06 %).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU COURS DE L'ACTION TOTAL S.A AU SEMESTRE 3



- Semestre 2 : l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le produit continue.
- Semestre 3 : l'action clôture en hausse de 25 % par rapport à son cours initial. Le produit est remboursé par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de (3 × 4 %) = 112 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de 6,52 % (inférieur à celui de l'action égal à 15,51 %, du fait du plafonnement des gains à 4 % par semestre écoulé).

Dans le cas où, à une date de constatation semestrielle, l'action clôturerait exactement à son cours initial ou légèrement en hausse par rapport à son cours initial, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'action, du fait de la fixation des gains à 4 % semestriels.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

TOTAL S.A. EN UN COUP D'OEIL

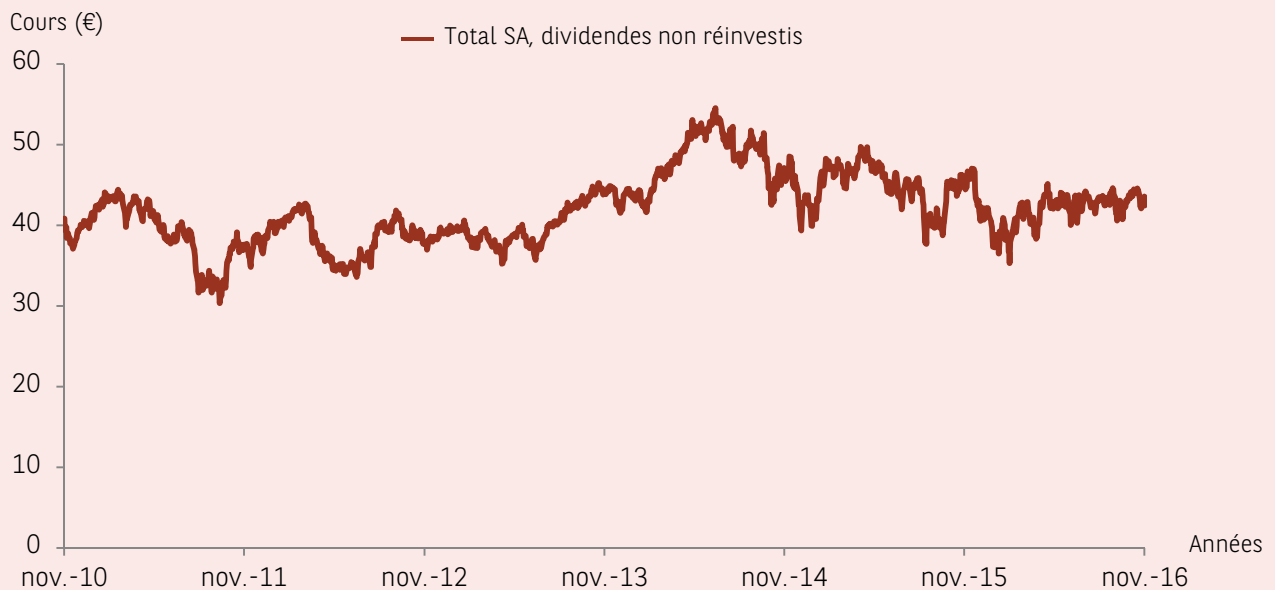
Total S.A. est un groupe industriel international, structuré par une forte culture d'entreprise et dont les métiers s'organisent autour d'activités pétrolières et gazières.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Total S.A., merci de consulter la page dédiée : <http://www.total.com/fr/actionnaires/resultats/2016/second-quarter-2016-results>

Seules les variations du cours de l'action Total S.A. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Cours historiques de l'action Total S.A. (entre le 11 novembre 2010 et le 11 novembre 2016)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, le 14 novembre 2016

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend du cours de l'action Total S.A. (dividendes non réinvestis).
- **Risques de marché** – Le prix de revente du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction du cours de l'action Total S.A., mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'action Total S.A. se situe aux alentours du seuil des 50 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013219391
Forme juridique	EMTN, Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Montant de l'Émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie
Souscription	Du 6 décembre 2016 au 15 mars 2017
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant des EMTN placés. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Sous-jacent	Action Total S.A., dividendes non réinvestis (code ISIN : FR0000120271)
Date d'émission	6 décembre 2016
Date de constatation initiale	15 mars 2017
Dates de constatation semestrielle	15 mars 2018 (semestre 2), 17 septembre 2018 (semestre 3), 15 mars 2019 (semestre 4), 16 septembre 2019 (semestre 5), 16 mars 2020 (semestre 6), 15 septembre 2020 (semestre 7), 15 mars 2021 (semestre 8), 15 septembre 2021 (semestre 9), 15 mars 2022 (semestre 10), 15 septembre 2022 (semestre 11)
Dates de remboursement anticipé	29 mars 2018 (semestre 2), 1 ^{er} octobre 2018 (semestre 3), 29 mars 2019 (semestre 4), 30 septembre 2019 (semestre 5), 30 mars 2020 (semestre 6), 29 septembre 2020 (semestre 7), 29 mars 2021 (semestre 8), 29 septembre 2021 (semestre 9), 29 mars 2022 (semestre 10), 29 septembre 2022 (semestre 11)
Date de constatation finale	15 mars 2023 (semestre 12)
Date d'échéance	29 mars 2023 (semestre 12)
Valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013219391=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double Valorisation	Une double valorisation des Titres de Créance sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	NYSE Euronext Paris (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 14 novembre 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+
- Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment

Privalto Total Rendement Mars 2017 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé du NYSE Euronext Paris, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 6 décembre 2016, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. **L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule.**

En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet www.amf-france.org et www.privalto.bnpparibas.fr.

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change